

## RESUME DE LA POLITIQUE DE CONFLITS D'INTERETS DE NATIXIS MULTIMANAGER (\*)

### Définition d'un conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts peut être défini comme une situation dans laquelle NATIXIS MULTIMANAGER, l'un de ses collaborateurs ou l'un de ses prestataires, ou délégataires de gestion peut être suspecté de ne pas agir en toute indépendance.

Si le comportement d'un collaborateur, de NATIXIS MULTIMANAGER ou d'un des ses prestataires ou délégataires de gestion, dans la conduite des affaires du client, est contraire à celui dicté par le respect des intérêts du client il peut alors y avoir conflit d'intérêts.

### Les obligations de NATIXIS MULTIMANAGER

Conformément à la réglementation en vigueur, NATIXIS MULTIMANAGER a établi et maintient opérationnelle une politique de gestion des conflits d'intérêts.

### Contenu de la politique de gestion des conflits d'intérêts

Cette politique consiste notamment en :

► **une cartographie des situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts** comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients

► **un dispositif de prévention** des conflits d'intérêts au sein de NATIXIS MULTIMANAGER à savoir notamment :

- le respect de la réglementation (éditée par la loi, l'AMF, et l'AFG) et des procédures internes
- la sensibilisation des collaborateurs
- l'existence de murailles de chine
- les déclarations des collaborateurs (par exemple de leurs mandats sociaux ; des cadeaux ou avantages qu'ils peuvent recevoir ; de leurs transactions personnelles)
- les listes d'interdiction et /ou de surveillance
- les contrôles du département Conformité Contrôle Interne et Risques

► **un dispositif de gestion** des conflits d'intérêts au sein de NATIXIS MULTIMANAGER à savoir :

- la remontée d'information des collaborateurs au RCCI (Responsable de la Conformité, du Contrôle Interne et des Risques)
- la tenue d'un registre par le RCCI
- l'information des clients le cas échéant (Si les mesures prises par NATIXIS MULTIMANAGER pour empêcher les conflits d'intérêts de porter atteinte aux intérêts de ses clients, ne suffisent pas à garantir avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts des clients sera évité, NATIXIS MULTIMANAGER devra informer clairement ses clients, avant d'agir en leur nom, de la nature ou de la source de ces conflits d'intérêts)

### Contrôle des dispositifs

Ces dispositifs sont définis et contrôlés par le département Conformité Contrôle Interne et Risques, indépendant des autres départements.

(\*) Fourni aux clients non professionnels